

L'aide octroyée pour les services de conseil ne pourra excéder 50 % du total des dépenses admissibles

Date de mise en œuvre: Juin 2003, date de réception de la fiche par la Commission

Durée du régime d'aides ou de l'aide individuelle: De 2003 à 2006

Objectif de l'aide: Soutenir les petites et moyennes entreprises industrielles et artisanales qui réalisent des projets d'entreprise intégrés

Secteur(s) économique(s) concerné(s):

Codes ISTAT 1991:

- Section C — Industries d'extraction
- Section D — Industries manufacturières
- Section E — Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau
- Section F — Construction

— Division K 72 — Informatique et activités connexes

— Division K 73 — Recherche et développement

— Division K 74 — Autres activités professionnelles et d'entrepreneur

— Division I 63 — Activités d'assistance et logistique des transports, à l'exclusion des activités des voyagistes et des agences de voyage.

Ne sont pas éligibles les entreprises des secteurs relatifs à la production, à la transformation et à la commercialisation des produits énumérés à l'annexe I du traité CE et les entreprises du secteur de la construction navale.

Les entreprises bénéficiaires du régime d'aide doivent être saines sur le plan financier et économique

Nom et adresse de l'autorité responsable:

Regione Toscana
Via di Novoli, 26
I-50127 Florence

Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 87 et 88 du traité CE

Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection

(2004/C 9/04)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Date d'adoption de la décision: 21.1.2003

État membre: Belgique

Numéro de l'aide: N 769/02

Titre: Aide au sauvetage en faveur de trois entités ABX Logistics (F, D, NL)

Objectif: Transport routier

Budget: 123 millions EUR

Durée: 6 mois et remboursable sur 12 mois

Autres informations: Type d'aide: aide au sauvetage sous forme de trois crédits-relais

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids
